



Objet : Enquête publique projet ROCKWOOL Soissons

Pinon, le 24 novembre 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet Rockwool à Soissons, vous allez avoir à rendre un avis.

Nous avons d'ores et déjà versé deux contributions au dossier, dont vous allez ou avez pris connaissance.

Au fil du temps, nous découvrons soit dans le dossier d'enquête publique, soit par d'autres sources, des informations importantes dans ce projet.

Sur la forme, nous sommes surpris, dans l'étude d'impact sur le milieu naturel, par l'expression :

Le projet d'aménagement d'une friche industrielle sur environ 40 ha pour la société Rockwool

« friche industrielle » pour le citoyen lambda – celui qui est appelé à donner son avis au cours de l'enquête publique – fait penser que l'on réaménage un site, ce qui en soit est plutôt positif. Or il n'en est rien, il s'agit d'une implantation sur une zone d'activités créée pour cela.

Ce projet prévoit 130 emplois sur presque 40 hectares. Ce qui en fait un projet très consommateur de surface par rapport aux emplois en retour. On voit par exemple que l'entreprise Le Relais envisage une acquisition d'1 hectare pour la création de 30 emplois. La rentabilité de la zone du Plateau avec le projet Rockwool est particulièrement basse voire mauvaise.

Vous aurez à vous interroger sur les conditions financières consenties pour les presque 40 hectares à l'entreprise Rockwool, comparées à celles consenties à l'entreprise Le Relais : deux fois moins cher. Quelles en sont les justifications ?

Ce projet porte dans un premier temps, sur une seule ligne de fabrication ; un doublement est d'ores et déjà prévu. **Votre avis devra porter sur le projet dans sa globalité.**

En effet, l'extension prévue du projet va conduire à supprimer l'aérodrome sur la zone d'activités du Plateau et à le réimplanter ailleurs : toujours dans l'agglomération du Soissonnais, sur des terres actuellement dédiées à l'agriculture.

Il s'agit donc d'artificialisation de terres par ricochet, dont l'entreprise Rockwool ne sera pas tenue responsable, mais dont elle aura été à l'origine.

De façon récurrente, il est rappelé qu'*il est impératif de préserver les terres agricoles*. Ce qui au global ne sera pas le cas, mais qui n'apparaît pas dans le dossier mis à la disposition du public.

Pour toutes ces raisons, nous réitérons que **ce projet n'est pas acceptable.**

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations distinguées.

Nicole Gastel
Présidente

